



N° : 67699

Du : 6 - NOV. 2025

Objet : DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA PREVENTION – Délégations de signatures

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE**

VU les articles L.2122-19, L.2122-22, L.2122-23, L.2131-1 et R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 et les délibérations n°5 du 23 mai 2020 et n°9 du 25 septembre 2023 ;

VU l'arrêté n° 64141 du 26 Mars 2024 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'apporter des modifications aux délégations de signature accordées au sein de la Direction de la Tranquillité publique et de la Prévention ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signatures aux personnes dont les noms suivent, pour les opérations qui leur incombent :

**A - Documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants inférieurs aux seuils indiqués ci-après et lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

**\* inférieurs à 1 000 euros HT :**

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

M. BERNICHON Olivier, Responsable du service Réglementation Commerciale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

**En cas d'absence de M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale**

Mme TAILLEZ Isabelle, Adjointe Unité de Voie Publique

M. PAHON Alexandre, Adjoint Centre Opérationnel

**\* inférieurs à 40 000 euros HT :**

BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

**B – Au-delà des seuils mentionnés au A, les documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants, à l'exclusion des décisions liées à leur attribution (signature du marché, lettres de rejets des candidatures et des offres).**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. MARCON Xavier, DGAS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

M. BERNICHON Olivier, Responsable du service Réglementation Commerciale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

**C – Bons de commande (découlant d'un accord cadre à bon de commandes)**

***\* inférieurs à 1 000 euros HT :***

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

M. BERNICHON Olivier, Responsable du service Réglementation Commerciale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

**En cas d'absence de M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale**

Mme TAILLEZ Isabelle, Adjointe Unité de Voie Publique

M. PAHON Alexandre, Adjoint Centre Opérationnel

***\* quel que soit le montant :***

BOURRASSAUT Patrick, DGS  
M. MARCON Xavier, DGAS  
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. ZOUBIR Youssef, DGAS  
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

**D. Correspondance courante ne comportant ni décision ni accomplissement de formalité réglementaire, et notamment les bordereaux et lettres d'envoi aux fins de notification d'une décision :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de la Police Municipale

M. BERNICHON Olivier, Responsable du service Réglementation Commerciale

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

Mme TAILLEZ Isabelle, Adjointe Unité de Voie Publique  
M. PAHON Alexandre, Adjoint Centre Opérationnel

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

**E. Etablissement des copies certifiées conformes aux documents originaux présentés et légalisation de signature :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

**F. Certification du caractère exécutoire des délibérations et des décisions – Délivrance des expéditions du registre des délibérations et leurs pièces annexes :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

**G. Certification du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et délivrance des expéditions du registre des arrêtés municipaux :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. BERNICHON Olivier, Responsable du service Réglementation Commerciale

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISP

**H. Courriers de mise en demeure lors de constats d'affichage illégal (notamment défaut d'autorisation, non-respect des délais fixés par l'autorisation) au sens des articles R.418-3 et suivants du Code de la Route :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISP

**I. Gestion des animaux errants ou dangereux**

Pour la signature des arrêtés, courriers et autres documents afférents à la gestion des animaux errants ou dangereux et notamment :

- capture et mise en fourrière animale
- mise en demeure de faire procéder à une évaluation comportementale
- placement d'un chien
- mainlevée de placement d'un chien
- mise en demeure de formation maître-chien
- permis de détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie
- mise en demeure de se mettre en conformité avec la législation (chien)
- euthanasie

**En l'absence de l'Adjoint chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines :**

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

**En son absence :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

**J. Etats de recensement des exposants présents lors des vide-greniers et braderies diverses et récépissés des déclarations de vente au déballage**

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale  
M. BERNICHON Olivier, Responsable du service Réglementation Commerciale

**K. Autorisations d'installation de supports publicitaires**

En l'absence de l'Adjointe chargée de la Transition écologique et de l'Espace Public, et de l'Adjoint chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines :

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

**L. Dépôt de plainte pour le compte de la Ville auprès de la Police Nationale ou de la Gendarmerie**

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

**En son absence :**

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS


M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

**ARTICLE 2** : le présent arrêté abroge l'arrêté n°64141 du 26 Mars 2024.

**ARTICLE 3** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain et Madame la Trésorière Principale Municipale.

BOURG EN BRESSE, le 6 - NOV. 2025

**Le Maire**



**Jean-François DEBAT**  
**Président de Grand Bourg Agglomération**  
**Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes**